

Séance ordinaire du 29.03.2019 à 19 heures 30

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf Mme SCHUELLER Rébecca, Mr ROEHRIG Nicolas. Mme HRYCENKO Marie ayant donné procuration écrite à Mme KOLB Sabine.

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 21.03.2019

Lieu de séance : Mairie de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Avant de débiter la séance, Mr le Maire annonce que des points se sont rajoutés :

- vente logement communal (décision),
- Actions de l'Espace Jeunes (information),
- Coulées de boues (information).

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 30.01.2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS

DELIBERATION 2019-05

Objet : création d'un emploi d'adjoint technique non-titulaire/Accroissement saisonnier d'activité

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

- Créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de non-titulaire, pour un accroissement saisonnier d'activité.

Les attributions consisteront à assister l'adjoint technique en place et à le remplacer durant ses congés.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DELIBERATION 2019-06
Objet : budget primitif 2019

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de :

- voter à l'unanimité, le budget primitif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Résultat reporté (002)	Total
Dépenses	710 388.00 €		710 388.00 €
Recettes	670 388.00 €	40 000.00	710 388.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser	Résultats reportés 002 et 1068	Total
Dépenses	747 778.00 €		42 682.49 € (002)	790 460.49 €
Recettes	726 831.20 €		63 629.29 € (1068)	790 460.49 €

DELIBERATION 2019-07

Objet : affectation du résultat de l'exercice 2018

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité d' :

- affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 103 629.29 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 103 629.29 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-42 682.49 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0 €

Besoin de financement F	=D+E	-42 682.49 €
AFFECTATION = C	=G+H	103 629.29€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		63 629.29€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		40 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

DELIBERATION 2019-08

Objet : taux des 4 taxes directes locales

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

- maintenir et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 18.80 %
- Taxe foncière bâti : 13.65 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.20 %
- CFE : 22.36 %

DELIBERATION 2019-09

Objet : travaux d'investissement exercice 2019/Hors restes à réaliser et remboursement d'emprunt

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS de :

- retenir les travaux suivants pour les investissements de l'exercice 2019 :

Opérations	Objet
Opération 87 : travaux de voiries diverses	Rues - Eclairage public : 114 400 € Club-house - Puits : 41 220 € Eglise - Espaces verts : 4 000 € Route de Steinseltz - Coulées boues : 12 500 € Rue de la Chapelle - Impasse : 12 400 € Cimetière - Enrobés : 18 000 € TOTAL OPERATION 87 : 202 520 €
Opération 86 : travaux de bâtiments	Ecole primaire - Travaux : 350 000 € Salle polyvalente - Etanchéité : 17 600 € Salle polyvalente - Bar : 6 000 € Eglise - Normes électriques : 18 500 € Chapelle - Réfection toiture : 3 000 € Bâtiments - Mise en conformités diverses : 10 000 € Ecole maternelle - Cheminée : 1 900 € TOTAL OPERATION 86 : 407 000 €
Opération 90 : lotissement Tuilerie	Lotissement -Tuilerie : 17 000 € TOTAL OPERATION 90 : 17 000 €
TOTAL TRAVAUX	626 520 €

Mme HEINTZ-NAAS Marie-Claude donne sa démission, n'étant plus du tout en accord avec les propositions proposées notamment en ce qui concerne les travaux d'investissement. Ne se voit pas continuer à exercer son mandat dans ces conditions.

DELIBERATION 2019-10

Objet : travaux école primaire/Contrat de maîtrise d'oeuvre

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE moins 1 VOIX d' :

- accepter le contrat de maîtrise d'oeuvre d'Alsace du Nord Architecture pour les travaux de transformation et rénovation de l'école primaire, sur la base d'un taux de 10 % du montant des travaux HT.

DELIBERATION 2019-11

Objet : participation à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe du CDG67 pour le risque prévoyance (contrat 2020-2025)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin en date du 26 février 2019 ;

VU l'exposé du Maire ;

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

- prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

- déterminer le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Montant net annuel en euro par agent : 190 € et 132 €

Critère de modulation selon les revenus et modalités suivantes : 190 €/an/agent jusqu'à l'indice brut 479 soit 15,83 €/mois/agent et 132 €/an/agent pour les indices bruts au-delà soit 11 €/mois/agent.

- d'autoriser le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Après avoir entendu l'exposé du Maire qui a présenté les candidatures enregistrées par l'Agence Immobilière NEO CONCEPT (le montant des offres étant identiques : 70 000 €),
- Compte-tenu des résultats des bulletins à vote secret,

LE CONSEIL DECIDE avec :

2 VOIX CANDIDAT A (SCI Guilandre),

12 VOIX CANDIDAT B (candidat privé Mr CORRADI) :

- de charger l'agence immobilière NEO CONCEPT de vendre le logement communal situé au 5, rue de l'Eglise au CANDIDAT B.

INFORMATIONS

- Jumelage : venue des Limousins du 15 au 18.08.2019.
- Travaux école primaire : déménagement prévu (classe CP/CE1) le samedi 06.04.2019. Les deux autres salles de classe le 19.04.2019.
- Carrières FULCHIRON : renouvellement de l'exploitation et extension de la carrière. Avis du maire sur le projet de remise en état final (cf. annexe).
- Actions de l'Espace Jeunes de Riedseltz. Le CM donne son accord de principe à Mme ACHOUR pour développer un plan d'action en faveur des personnes âgées, et/ou pas en collaboration avec l'Espace Jeunes.
- Lutte contre les coulées de boues : présentation des travaux effectués par l'Association Foncière de Riedseltz et la commune.

Signalé :

- rue Jeanne d'Arc : signalisation routière et ralentissements non respectés. Contrôles Gendarmerie à demander.
- suivi des travaux : une attention plus attentive est demandée.
- rue de la Suisse : caniveaux : grille déplacée. A contrôler. Allée centrale du cimetière : mal façon. Décevant.
- rue des Fleurs/Rue des Roses : problème de stationnement : rappeler aux habitants de garer leurs véhicules dans leur cour et non dans les rues.
- Centre de Secours : gouttière perforée. Etat des lieux cigognes sur

La séance est levée à 22 h 00.

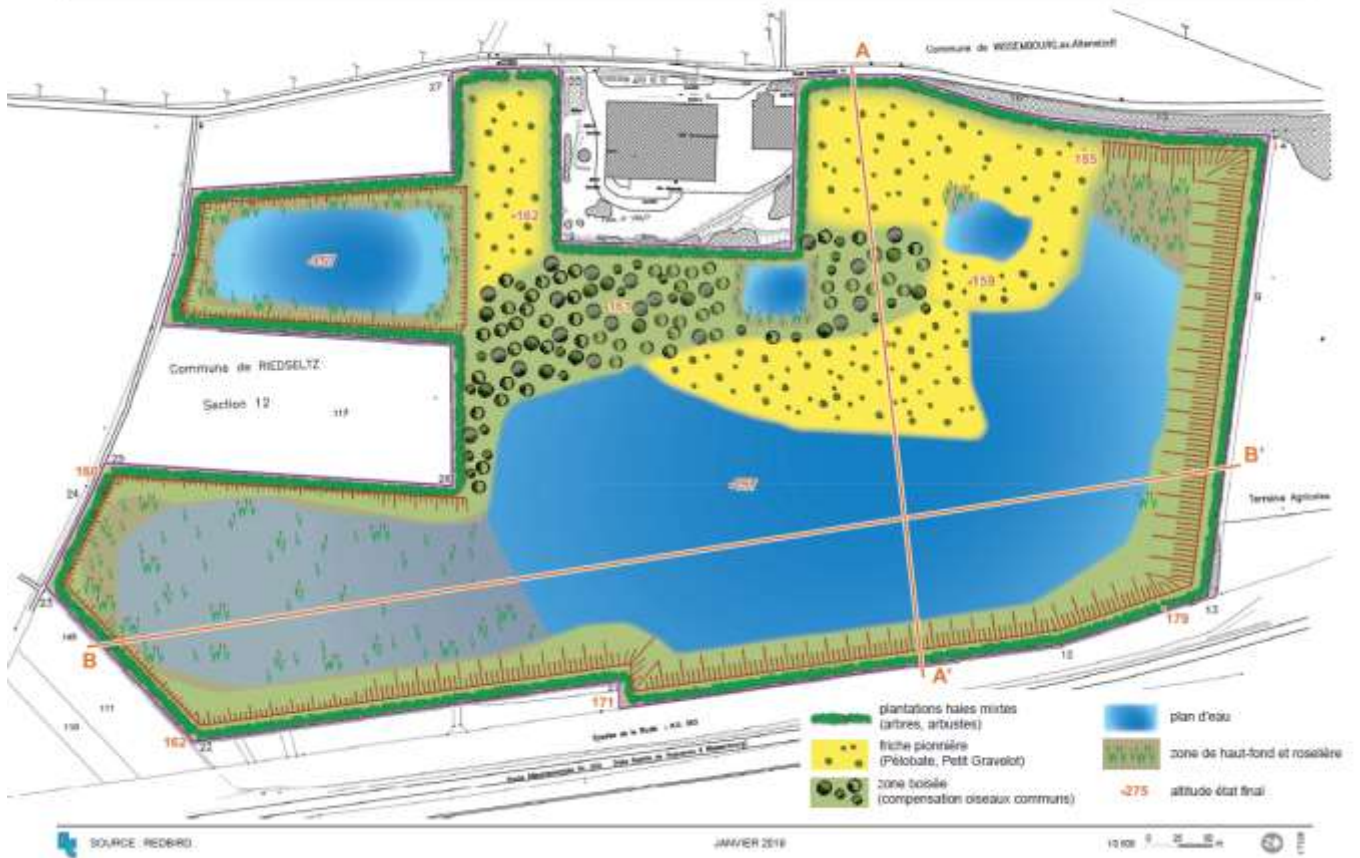
Prochaine séance le : non définie à ce jour.

N.B : il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

ANNEXES

Carrière FULCHRON
Redselz

ETAT FINAL DES TERRAINS EXPLOITES



Compte-rendu du Conseil municipal du 29.03.2019

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	Consulté
5. MAIGNE Claude	
6. HEINTZ-NAAS M-Claude	
7. CONTAL André	
8. PHILIPPS Astride	
9. KOLB Sabine	
10. ACHOUR Marie-Josée	
11. HUMMEL Yves	
12. ROHRIG Nicolas	Consulté
13. HRYCENKO Marie	
14. GENTNER Corinne	